

Annexe indicative au Contrat de séjour de la résidence Les Chênes du Quesnoy

Tarifs fixés – Hébergement complet

Dépôt d'une provision pour la personne hébergée :

Provision correspondant à 30 jours de frais d'hébergement et ticket modérateur :

- 2054,10 euros (chambre individuelle)
- 1867,80 euros (chambre double)

Frais d'hébergement : (à compter du 1^{er} juin 2024)

Tarifs journaliers d'hébergement fixé par le Conseil Départemental du Nord :

	Moins de 60 ans	Plus de 60 ans
Chambre individuelle	82,40 euros	62,16 euros
Chambre double	74,84 euros	55,95 euros

Frais liés à la perte d'autonomie : (à compter du 1^{er} juin 2024)

Ticket modérateur fixé par le Conseil Départemental du Nord :

- GIR 1 et 2 : 23,46 euros
- GIR 3 et 4 : 14,88 euros
- GIR 5 et 6 : 6,31 euros